

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF1720

présenté par

M. Alfandari, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Guerin, Mme Rauch et M. Valletoux

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Fonds d'urgence agricole (<i>ligne nouvelle</i>)	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à proposer la création d'un fonds d'urgence pour accompagner les exploitations agricoles en difficulté, destiné à financer la mise en place d'une aide de trésorerie exceptionnelle, de nature forfaitaire, en risque de faillite du fait des difficultés conjoncturelles, des dégâts résultants des intempéries et des divers aléas climatiques qui ont touché le pays depuis le début d'année 2024.

Il s'agit de créer un nouveau programme « Fonds d'urgence agricole » qui serait doté de 200 millions d'euros. Il serait gagé par une diminution à due concurrence de l'action 06 et l'action 09 du programme 206 sur la sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.